



Ordonnance de Police

Objet: Circulation à ANHEE et à DENEÉ
Opérations « Batraciens » du 21/02/2022 au 30/04/2022

Le Collège Communal,
-Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et en particulier son article L1123-29 ;
-Vu la Nouvelle Loi communale et en particulier son article 135 § 2 ;
-Vu la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'Arrêté royal du 16 mars 1968 ;
-Vu l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en ses articles 60.2 et 78 ;
-Vu l'Arrêté ministériel du 7 mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;
-Attendu que la migration annuelle des batraciens se déroule dès les premiers réchauffements de la température et que les pics migratoires ont lieu au crépuscule et durant la nuit ;
-Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation en vue d'assurer le maintien des espèces protégées par la loi sur la conservation de la nature ainsi que la sécurité des bénévoles ;

ARRETE :

Art.1°: La circulation des véhicules est limitée à 30 km/h sur les axes suivants et ce, du 21/02/2022 au 30/04/2022 :

- Rue de la Molinee, site du Château de Moulins à Anhee ;
- Rue de Maredsous, à hauteur de l'ancienne pisciculture, à Denée.

Art.2°: Cette mesure sera matérialisée sur place par le placement de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Un exemplaire de ce document sera affiché aux endroits concernés.

Art.5°: Copie du présent Arrêté est transmise au Tribunal de Ière Instance de Dinant, à Mr le Juge de Police de Dinant, au responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police locale, au Mémorial Administratif de Namur, au Service Public de Wallonie, au service « Environnement » AC Anhee.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 09/02/2022.

Par le Collège,



Anhee, le 08/02/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.